

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB 001-8474/20/BM**

#### **■ Adhésion à l'Institut du Véhicule Décarboné et Communiquant et de sa Mobilité et paiement de la cotisation 2020**

##### **MET 20/16178/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Institut pour la Transition Énergétique est une fondation partenariale public/privé à but non lucratif, a été mis en place en février 2014 dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir du gouvernement français. Il est soutenu par le pôle de compétitivité Mov'eo et plusieurs collectivités locales françaises.

VEDECOM est un institut de recherche mutualisée et colocalisée sur les véhicules électriques, autonomes et connectés, et sur l'écosystème de mobilité s'appuyant sur des infrastructures et des services répondant à de nouveaux usages de mobilité et d'énergie partagée. Il a pour but de conduire, dans le cadre des investissements d'avenir, un programme d'innovation technologique de dimension mondiale dans le domaine du Véhicule Décarboné Communiquant et de sa mobilité.

Les axes de recherche de VEDECOM couvrent trois domaines :

- l'électrification des véhicules,
- la délégation de conduite et la connectivité des véhicules,
- les infrastructures et les services de mobilité et d'énergie partagés.

Dans une optique de partenariat futur, les deux entités se sont par ailleurs rapprochées et ont signé un accord de confidentialité.

L'adhésion de la Métropole Aix -Marseille-Provence à l'institut VEDECOM facilitera l'émergence de partenariats dans plusieurs domaines dont le covoiturage à l'échelle métropolitaine et le projet MaaS.

Aussi, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'institut VEDECOM, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur l'ensemble de son territoire,

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

souhaite adhérer à cette fondation en tant que « membre donateur actif ». Le montant de la cotisation annuelle est de 3 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n°20/548/D du 23 juillet 2020 de la Présidente de la Métropole approuvant l'accord de confidentialité entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'institut VEDECOM.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à l'Institut VEDECOM dans la perspective de partenariats notamment au sujet du MaaS et du covoiturage à l'échelle métropolitaine.
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 3 000 euros TTC, pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour l'année 2020.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence en qualité de « membre donateur actif » à l'Institut VEDECOM et le paiement d'une cotisation de 3 000 euros TTC pour l'année 2020.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Transports 2020 de la Métropole : Chap 011 Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 15 Octobre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020